Fiche compétences

du référentiel d'activités



Réseau des Délégués Régionaux Ingénierie de Formation (DRIF)

Diplôme : BTSA Aménagements paysagers

Champs de compétences

Gestion et mise en place de la végétation

Indications de contenus, commentaires, recommandations pédagogiques

Situations professionnelles significatives :

- Implantation et mise en place de la végétation à l'aide de documents techniques
- Prescription de modalités de gestion de la végétation
- Réalisation et suivi des travaux de gestion de la végétation
- Automatisation et pilotage à distance de la gestion de la végétation

Finalité:

Développer les aménités environnementales et les services rendus pour les utilisateurs grâce à la végétation.

Responsabilité / autonomie :

Le technicien supérieur en aménagements paysagers reçoit délégation de sa hiérarchie pour diriger l'ensemble des travaux d'aménagement réaliser par son équipe, depuis les opérations de terrassement jusqu'à l'implantation des ouvrages et végétaux. Il s'assure donc en permanence de la fiabilité et de la qualité des travaux réalisés.

Il est responsable de la mise en cohérence des aménagements réalisés avec les aménités environnementales et le plan de gestion de la végétation qu'il aura lui-même identifiés durant la phase d'analyse ou précisés par le commanditaire. Ainsi, à partir du cahier des charges définit, en lien avec sa hiérarchie, il est de sa responsabilité d'évaluer cette cohérence entre les besoins des utilisateurs et des végétaux ainsi qu'en terme d'entretien durant la phase d'implantation et d'appréhender les solutions les plus adaptées.

Il est responsable du suivi régulier et de la coordination des travaux en lien avec ses équipes mais également avec le commanditaire ou le maître d'œuvre.

En effet, les objectifs environnementaux fixés aux aménagements paysagers qu'ils soient publics ou privés imposent d'anticiper une gestion écologique de la végétation qui prenne en compte la dimension utilitaire de l'espace à aménager (sportif, scolaire, loisirs...) et esthétique qui lui sont dévolues Ainsi, il doit utiliser les opportunités offertes par le lieu d'implantation et exploiter les solutions techniques disponibles afin d'optimiser l'autogestion de l'espace paysager.

Toutefois, l'ensemble de ses choix stratégiques devra être validé par sa hiérarchie.

Il bénéficie donc d'une grande autonomie pour l'ensemble des activités liées à la mise en place de la végétation et de son plan gestion écologique. Néanmoins celle-ci peut varier selon la nature et la taille de la structure qui l'emploie ainsi que de son expérience.

Environnement de travail:

Le titulaire de l'emploi exerce au sein d'entreprises du paysage, de collectivités territoriales, de syndics de copropriété ou d'associations, en relation avec différents intervenants (maître d'œuvre, conducteur de travaux, services de l'urbanisme, de la voirie, clients ou usagers...). Une partie des activités liées à l'élaboration des plans de gestion des aménagements paysagers s'exerce dans les espaces administratifs de la structure qui l'emploie (recherches documentaires de solutions techniques, échanges avec les commanditaires, ses collaborateurs, les fournisseurs...).

Il s'appuie sur des données chiffrées, qu'il enregistre et analyse pour conduire et optimiser ensuite son travail dans un cadre règlementaire et économique contraint.

Toutefois, il exerce principalement ses activités sur les sites, intérieurs ou extérieurs, où il implante les végétaux en lien avec son équipe.

Il y collecte des données chiffrées mais aussi qualitatives (univers souhaité par le commanditaire, architecture des bâtiments connexes, formes et volumes à valoriser...) afin d'identifier et de valoriser les aménités environnementales au regard des usages auxquels les espaces seront dédiés et d'élaborer leurs plans de gestion.

Il procède ou encadre ensuite l'implantation et la mise en place de la végétation.

Son équipe et lui peuvent y être exposés à des situations inconfortables ou à risques (bruit, chaleur, froid, manipulation de charges, blessures, chutes...) qui impliquent une grande vigilance de sa part. Ces activités nécessitent notamment le port d'équipements de protection (veste renforcée anti-coupe, chaussures de sécurité, protecteurs anti-bruit...) et impliquent la manipulation de charges.

De façon ponctuelle, il participe à des réunions préparatoires ou de suivi de chantier au sein de sa structure ou à l'extérieur en vue d'en optimiser la coordination.

Indicateurs de réussite

- Conformité de l'organisation aux règlementations
- Conformité des travaux au regard du cahier des charges et des règles de l'Art
- Adéquation entre les aménités environnementales et l'usage de l'espace
- Pertinence de la sélection végétale au regard des contraintes du contexte
- Pertinence des choix techniques de gestion au regard des contraintes du contexte
- Respect des délais de livraison du chantier par rapport aux prévisions
- Qualité de finition du chantier
- Nature et nombre de réclamations du commanditaire

Document d'accompagnement – réseau des DRIF

Diplôme : BTSA Aménagements paysagers

Champs de compétences : Gestion et mise en place de la végétation

Date : 2020

Savoir-faire de base

Gestion écologique :

- Déterminer la sélection végétale la mieux adaptée au contexte (qualité du sol/support, ensoleillement, ressource en eau disponible...)
- Déterminer les solutions techniques de gestion les plus adaptées aux spécificités du chantier
- Evaluer les besoins en végétaux, matériaux et matériels
- Vérifier l'état fonctionnel et la conformité du matériel, machines et équipements dédiés à l'entretien de l'aménagement
- Planifier la gestion de la végétation en fonction des contraintes du contexte
- Assurer les échanges liés au suivi de chantier avec son supérieur hiérarchique et le commanditaire, le cas échéant

Mise en place de la végétation :

- Reporter les plans sur le terrain (métrage, piquetage)
- Préparer les sols ou supports aux implantations
- Vérifier la conformité des végétaux et approvisionnements
- Mettre en œuvre un itinéraire technique adapté aux spécificités du végétal implanté et du contexte (orientation, tuteurage, soin des racines...)
- Apprécier l'opportunité des interventions en fonction des conditions climatiques et autres aléas
- Identifier les dysfonctionnements
- Assurer les ajustements nécessaires ou alerter le supérieur hiérarchique
- Veiller au respect des règles et normes de sécurité des personnes (salariés et tiers) et des biens

Savoirs (de référence cités par les professionnels)

- Botanique (reconnaissance des végétaux et connaissances de leurs besoins spécifiques)
- Agroécologie, écologie et agronomique
- Lecture de documents techniques (plans de masse et coupes techniques, à minima)
- Règles d'urbanisme
- Enjeux et règles liés à la sécurité des personnes
- Réglementation phytosanitaire

- Techniques d'engazonnement
- Techniques de taille de végétaux
- Techniques culturales
- Prise en compte des enjeux environnementaux
- Techniques de préservation de la biodiversité
- Sources de veille disponibles (techniques, matériaux, végétaux)

Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Réaliser un plan de gestion en autonomie complète
- Anticiper les aléas de réalisation
- Identifier les décisions qui relèvent de sa responsabilité propre (sans recours à sa hiérarchie)
- Proposer l'utilisation de techniques, matériels ou matériaux innovants issus de sa veille
- Proposer des modifications de sélection végétale en fonction de contraintes identifiées en cours de chantier

Document d'accompagnement – réseau des DRIF

Diplôme : BTSA Aménagements paysagers

Champs de compétences : Gestion et mise en place de la végétation

Date : 2020

Comportements professionnels Rigueur Anticipation (aléas et risques) Organisation Disponibilité Observation Veille technique Analyse **Ecoute** Réactivité

Document d'accompagnement - réseau des DRIF

Diplôme : BTSA Aménagements paysagers
Champs de compétences : Gestion et mise en place de la végétation
Date : 2020